

Conseil Municipal du 28 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Franck Chenal - Hervé Chenu – Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Latapie - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Laetitia Rigonnet - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

Excusés : Azélie Chenu (pouvoir à Jacques Duc) - Camille Dutilly (pouvoir à Anthony Destaing) - Marie Martinod (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Sabine Sellini (pouvoir à Rose Paviet)

Absent : Charley Mingeon

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 22 septembre 2023

Date de publication : 05 octobre 2023

Délibération n°2023-102 – Motion de soutien aux éleveurs sur la question de la prédation en zone de montagne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 qui précise que le Conseil municipal peut émettre des motions sur tout objet d'intérêt local relatif à un souhait qu'il forme quant à la prise d'une décision ne relevant pas de sa compétence,

Considérant qu'un courrier a été transmis à M. le Ministre de l'agriculture et la réponse qu'il a apportée,

Considérant que la présence du loup en Savoie et en particulier sur le territoire de Tarentaise est de plus en plus problématique :

- Présence du prédateur de plus en plus proche des villages voire dans nos villages ;
- Préoccupation des bergers éleveurs de protection de son troupeau ;
- L'incompatibilité des chiens de protection et de l'activité touristique ;

Considérant que les attaques de loups occasionnent des pertes financières sévères directes et indirectes aux exploitations, déstabilisent par la même occasion toute la profession, remettent en cause l'organisation et les fondements de la filière ovin ainsi que le pastoralisme en général ;

Considérant que les agriculteurs expriment leur lassitude, leur détresse, leur découragement et leur colère face à cette situation, jugeant inadaptées et insuffisantes les mesures de régulation prises par les Pouvoirs publics ;

Considérant que l'indemnisation ne saurait être la seule réponse à apporter à ce problème et qu'il est établi que ces attaques engendrent des coûts importants ;

Considérant l'équilibre du système agropastoral tel qu'il s'est développé dans les Belleville, permettant le maintien d'un milieu et d'un paysage ouverts, propices au développement du tourisme estival, offrant des produits locaux de qualité dans le respect de l'environnement, pourrait être remis en cause ;

Considérant que le maintien des pâturages est aussi un gage de sécurité pour l'entretien des espaces (prévention des avalanches, incendies, etc.) ;

Considérant que le pastoralisme est un facteur de biodiversité ;

Considérant l'incompatibilité des mesures de protection systématiques des troupeaux avec les autres activités et notamment le tourisme sur le territoire où la randonnée est très développée ;

Considérant que le seuil de viabilité de l'espèce est largement atteint ;

Considérant que les tirs de prélèvements ou les tirs de défense, strictement contingentés et encadrés par l'administration, ne permettent pas de réguler la multiplication des meutes ;

Il est proposé au Conseil municipal une motion de soutien aux agriculteurs de Tarentaise dans la lutte contre la prédation afin de :

- **Apporter son soutien et se déclarer solidaire de la situation des éleveurs de Tarentaise face aux préjudices subis par les attaques des loups sur les troupeaux ;**
- **Souhaiter que le dénombrement des victimes ouvrant droit à l'indemnisation tienne compte des bêtes disparues, reconnues blessées par le prédateur et condamnées à être euthanasiées ;**
- **Déclarer refuser l'abandon des espaces agricoles ;**
- **Interroger les pouvoirs publics sur le coût réel et croissant pour la collectivité des dégâts occasionnés aux troupeaux par l'expansion de la population des loups ;**
- **Affirme la nécessité d'assurer un équilibre strict entre le maintien des activités humaines, agricoles, touristiques et la protection de la faune ;**
- **Demander :**
 - o **Le déclassement du loup de la convention de Berne ;**
 - o **L'adaptation du plafond pour les tirs de défense et de prélèvement ;**
 - o **La simplification des procédures administratives aujourd'hui beaucoup trop contraignantes.**

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing